

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2021

GESTION DE LA SORTIE DE CRISE SANITAIRE - (N° 4105)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL48

présenté par

Mme Obono, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 8

À la première phrase de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« un débat »

les mots :

« trois débats thématiques, dont les thèmes sont déterminés par les candidats, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe Parlementaire de la France Insoumise propose d'aller plus loin que la proposition du gouvernement, en organisant, dans le cadre des élections régionales, trois débats thématiques, dont les thèmes seraient déterminés par les candidats.

Dans le contexte sanitaire que nous connaissons, ces débats diffusés simultanément sur les chaînes de télévision et de radio du service public seraient l'occasion de prendre le temps d'éclaircir les positions de chacune et chacun sur différentes thématiques que les candidats jugeraient centrales. Dans un contexte sanitaire qui restreint les rassemblements et les actions militantes en intérieur, ces débats nous semblent essentiels pour permettre aux électrices et aux électeurs de se forger une opinion éclairée sur les candidats et leur programme.

Tel est l'objet de cet amendement.